

Procès-verbal de la réunion du 11 février 2025

Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSA académique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2024**
- 2. Bilan des formations en Santé et Sécurité au travail 2023/2024**
- 3. Rapport de visite du collège Y**
- 4. Présentation du RSST dématérialisé**
- 5. Présentation du document d'information sur les différents signalements**
- 6. Organisation des visites de la FS**
- 7. Information sur le calendrier du bilan du PAP et de la rédaction du PAPRI Pact**
- 8. Fiche de poste de l'infirmière de prévention**
- 9. Questions diverses : Conséquences de la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 sur les conditions de travail des AESH**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général, académie de Limoges
- Mme Valérie BEYNET, Secrétaire générale adjointe, directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges

Assistent à la réunion :

- Mme Christel REIGNIEZ, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- M. Laurent FAUVET, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- Mme Valérie HAUDEBAULT, Infirmière de prévention, rectorat de Limoges
- Mme July AURIAT, Conseillère technique du service social en faveur des personnels, rectorat de Limoges
- M. Nicolas LECLERC, Inspecteur santé et sécurité au travail, académie de Limoges
- M. Frédéric ROUSSY, Conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges
- Mme Céline JUTEAU, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges
- Mme Dalida JANKOWIAK, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)
- Mme Sonia LAJAUMONT (FSU)
- Mme Céline DROAL (FSU)

- M. Pierre GAUTRET (UNSA)
- Mme Carine BRULATOUT (UNSA)
- M. Laurent MATHIOT (FO FNEC FP)
- Mme Delphine POINGT (SGEN CFDT)

Suppléants :

- M. Nicolas VANDERLICK (FSU), remplace la titulaire Mme Jade BOUCHARD
- M. Didier BARROS (FSU)
- M. Olivier MARATRAT (FSU)
- Mme Cécile BARBARIN (FSU), remplace le titulaire M. Romain CHAMPETIER
- Mme Marianne ROUCHON (FSU), remplace la titulaire Mme Solen MARCHE
- Mme Isabelle AUBRY (FO FNEC FP)

M. GUILBAULT ouvre la séance à 14h06 et remercie tous les membres pour leur présence. Il donne la parole aux représentants du personnel pour d'éventuelles déclarations.

Mme AGNOUX donne lecture de la déclaration liminaire au titre de la FSU (annexe 1).

M. GUILBAULT remercie Mme AGNOUX et poursuit sur la nécessité de mener un travail sur les RPS. Il explicite ensuite la visite Op@le. Deux vagues sont encore programmées – 2025 et 2026. Quatre EPLE souhaitaient initialement basculer en 2027. Or, au vu de ce chiffre, ils sont passés en 2026. Les établissements faisant partie de la dernière vague auront besoin d'un accompagnement particulier. Aussi, l'observation du déroulement de la vague 2025 pourra bénéficier aux collègues de la vague 2026.

M. GUILBAULT précise qu'engager cette visite après les vacances d'été semble plus raisonnable, car celle-ci doit être bien préparée.

M. GUILBAULT présente M. Frédéric ROUSSY qui, arrivé depuis seulement un an, s'est beaucoup investi sur les questions SST. Il le remercie pour avoir su perdurer la relation de confiance avec les organisations syndicales.

M. ROUSSY remercie à son tour M. Guilbault puis fait un point sur les RPS. Le premier GT a eu lieu avec les représentants du personnel. Bien qu'ils ne figurent pas dans les orientations ministérielles, l'académie de Limoges a pris l'initiative d'en faire un objectif prioritaire. Le plan d'action issu d'un travail exhaustif fait en 2017 nécessite un travail de tri et de simplification pour en dégager des actions évaluables et pertinentes. M. Roussy rappelle que les RPS sont un domaine complexe et difficile à traiter dans la mesure où ils touchent surtout l'individuel et moins le collectif. Bien que spécialiste des risques professionnels plutôt « physiques », les RPS représentent un sujet pour lequel il a un vif intérêt.

M. GUILBAULT remercie et passe au point suivant.

1. Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2024

Mme LAJAUMONT intervient pour que soit différenciée et distinguée la notion de « conflit » de celle de la « violence » à la page 7 du procès-verbal. M. GUILBAULT demande si tout le monde est d'accord avec cette demande de modification et aux représentants des personnels s'ils ont des observations à faire concernant ce point de l'ordre du jour.

Il fait procéder au vote du procès-verbal. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des formations en Santé et Sécurité au travail 2023/2024

M. GUILBAULT donne la parole à Mme NORMAND.

Mme NORMAND s'excuse pour le contenu qui n'est peut-être pas aussi clair qu'il pourrait l'être. Elle rappelle que les formations initiales sont des formations assez lourdes avec 1 à 2 sessions par an et un vivier de formateurs en baisse en raison soit de l'âge soit des difficultés de mobilité.

Toutes les formations PSC1 et SST 2023-2024 figurent dans le tableau et toutes les demandes ont été satisfaites. Ce dispositif est suivi et animé par M. Guillaumes DESVIGNES, dont il est le chargé de mission. Partant du constat d'un grand taux d'absentéisme – pour un groupe limité à 10 personnes, 5 à 6 personnes étaient présentes – M. DESVIGNES a mis en place un système de pré-inscription pour limiter l'absentéisme. Peu de personnes s'inscrivent au recyclage.

S'agissant de la formation aux gestes qui sauvent, il y a eu deux sessions, chaque session durant deux heures. A l'issue de la formation, seule une attestation était délivrée et non une certification.

Mme NORMAND s'excuse et quitte la salle à 14h27.

3. Rapport de visite du collège Y

M. GUILBAULT propose de poursuivre avec le point suivant.

Mme AGNOUX prend la parole et explique que la thématique choisie pour la visite du lycée X a été conservée pour celle du collège Y, à savoir le pilotage, l'organisation et la communication. Lors de cette visite le 8 octobre 2024, Seules cinq personnes se sont présentées aux entretiens sur les sept inscrites. Pour que les personnels puissent venir s'entretenir spontanément, Mme AGNOUX exprime la nécessité d'expliquer ce qu'est une visite.

S'agissant du bâtiment dont la visite avait précédé les entretiens, il a été difficile de ne pas y prêter attention : moisissure, humidité, installations électriques proches des points d'eau, encombrements, problèmes de fenêtres, etc. Bien que le bâti ne soit pas l'objet central de la visite, des préconisations ont été faites que Mme AGNOUX cite :

- Renforcer le partenariat, notamment privilégier les échanges avec la collectivité territoriale
- Organiser un suivi du bâti scolaire régulier pour une réflexion sur les améliorations à apporter.
- Dynamiser le réseau des AP pour conseiller les chefs d'établissement

Dans les entretiens avec les cinq personnes, il est ressorti que la mise en place du choc des savoirs a entraîné une charge de travail supplémentaire. Aussi, il serait intéressant de réaliser des études d'impact des réformes en s'appuyant sur les expertises des élus des organisations syndicales.

Sur la thématique de la communication en lien avec le collectif de travail, l'agencement du bâtiment n'est pas propice à la communication car les espaces sont trop disjoints. Il apparaît une véritable volonté de communiquer de la part de l'équipe de direction mais la multiplication des moyens de communication finit par nuire à une bonne communication. Cet effet contre-productif est générateur de charge mentale et de stress pour les collègues qui s'épuisent à recevoir toutes ces informations, parfois changeantes, et sont dans la crainte de passer à côté d'une information sur un canal quelconque. Quant à la communication extérieure, les familles communiquent par ENT. Or, il n'y a pas de modération sur ce canal, ce qui ne permet pas de filtrer les messages violents, agressifs, de certains parents. Ces derniers peuvent également envoyer des messages à tout moment. Tous ces éléments fragilisent les personnels. La manière dont les familles communiquent avec le personnel devra faire l'objet d'une réflexion pour le bien-être de tous.

L'équipe est très mobilisée pour les projets pour les élèves et la direction très soutenante.

Mme AGNOUX cite les préconisations :

- Simplifier les voies de communication
- Privilégier le droit à la déconnexion
- Organiser des espaces de travail

M. GUILBAULT demande s'il y a des commentaires. Il indique qu'il a lu le rapport et comprend que le sujet de la communication est le thème phare. Il demande également si une visite ISST au collège Y avait déjà eu lieu.

M. LECLERC répond qu'une nouvelle visite serait pertinente. Il constate que les problèmes de fissures relevés par la délégation avaient déjà fait l'objet de signalements lors de la visite du 23 avril 2015, et que très peu de choses ont changé. Il relit la conclusion du rapport de visite de 2015.

M. GUILBAULT demande si une visite pourrait être planifiée à nouveau d'autant que les rapports sont transmis à la collectivité.

M. VANDERLICK précise que l'entretien des espaces verts pose la question d'une éventuelle pénurie de personnel. Il ajoute que la FS n'est là ni pour pointer les responsabilités ni pour se substituer à l'ISST. Le Dossier Technique Amiante DTA, favorable il y a quelques années, peut ne plus l'être aujourd'hui.

M. LECLERC acquiesce qu'en effet le DTA peut indiquer qu'il n'y a pas d'amiante. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y en a pas car tout dépend des matériaux que cible la réglementation. Il existe une liste de matériaux amiantés. Si la législation change et rajoute de nouveaux matériaux classés comme amiantés, alors l'ancien DTA est à actualiser.

M. VANDERLICK explique que les matériaux se dégradent aussi et peuvent se répandre.

M. LECLERC rappelle la réglementation. Dans certains cas, des travaux sont obligatoires si les matériaux sont dégradés. Il faut soit retirer l'amiante soit le recouvrir. Mais le recouvrement demande un suivi, ce qui n'est le cas lorsque l'amiante a été retiré.

Mme AUBRY rappelle que la tenue de la CHS de l'EPL est obligatoire.

M. GUILBAULT explique que ce n'est pas le CA qui vaut CHS. Il n'y a pas d'obligation dans ce collège car il n'y a pas d'enseignement professionnel.

M. LECLERC précise en effet qu'il n'y a pas d'obligation si les diplômes ne sont pas qualifiants. Donc seuls les LP sont soumis à cette obligation. Les SEGPA ne sont pas non plus concernées par exemple.

Mme AUBRY : rappelle que le questionnaire comprend 30 questions. Il pourrait être conservé ainsi que ses résultats. Cela permettrait de conserver des données notamment pour travailler sur les RPS.

M. MATHIOT souhaiterait avoir le rapport.

Mme AGNOUX explique que le rapport n'a pas été diffusé car le chef d'EPL n'en a pas encore eu connaissance.

M. GUILBAULT rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de diffuser le rapport. C'est le chef d'établissement qui doit être informé des préconisations en premier lieu.

Mme AUBRY demande confirmation que le rapport serait diffusé aux membres de la FS.

Mme AGNOUX répond que pour l'instant, seuls les membres de la délégation l'ont.

M. GAUTRET revient sur le fait qu'il y a eu peu de personnels se présentant en entretien, ce qui limite en conséquence les préconisations.

M. GUILBAULT propose qu'un travail soit fait sur la dédramatisation de la visite en amont et l'expliquer.

M. GAUTRET estime que plus la vision sera globale, plus les préconisations seront adaptées.

Mme BEYNET pense qu'il faut retravailler la méthode de la visite en proposant des créneaux libres sans réservation pour que toute personne ait la liberté de venir.

M. GUILBAULT confirme la nécessité d'un créneau libre et d'ouvrir toutes les options pour favoriser les échanges et qu'un maximum de collègues puissent venir, y compris ceux qui n'auraient pas prévu de rendez-vous.

Mme AGNOUX indique que deux personnes se sont désistées car il n'y avait pas d'anonymat. De même, un problème de salle a été rencontré. Or, il faut être dans un climat constructif.

M. GUILBAUT précise qu'il faut identifier un local mis à la disposition du personnel pour les entretiens. Il confirme qu'il faut tirer des leçons de cette visite pour améliorer les conditions d'organisation.

M. GUILBAUT redonne la parole à Mme NORMAND, revenue en séance.

Mme NORMAND présente les formations SST. L'EAFC est opérateur car la formation était pilotée par Sylvie AUDEBERT et maintenant Anne-Laure COCHET-DIAMANT. Elle est co-financée avec la CARSAT et INRS. Les demandes de formation sont construites en fonction du référentiel mais il y a une adhésion relativement faible à la formation sauveteurs secouristes du travail. La formation « casques réalité virtuelle » n'a pas pu se tenir en raison de formateurs non qualifiés. On construit un partenariat avec Poitiers pour notamment à la sensibilisation aux risques.

M. GUILBAUT demande s'il y a des questions.

Mme AUBRY interroge sur le profil des personnes pour la formation sauveteurs secouristes au travail et savoir s'il s'agissait des personnels PSE car ils sont sur-sollicités.

Mme BRULATOUT déclare que la formation pour AESH n'est pas assurée.

Mme NORMAND explique que les formations avaient été pensées mais elles n'ont pas été honorées car les collègues ont dû être formés par les départements.

M. GAUTRET pose la question de la formation des professeurs d'EPS.

Mme NORMAND répond que les professeurs EPS ont eu une formation sur les risques professionnels, en partenariat avec la MGEN.

Mme LAJAUMONT confirme que c'est le cas et qu'elle fait suite à la visite inversée.

M. GUILBAULT remercie Mme NORMAND

4. Présentation du RSST dématérialisé

M. GUILBAULT explique que le déploiement du RSST dématérialisé est prévu pour le 15 mars.

M. ROUSSY présente l'application fonctionnelle qui elle est sur Arena mais cachée en attendant d'être présentée à tous les acteurs, en particulier les chefs de services. Le RSST a déjà été présenté aux SG des DSDEN. Il restera les chefs d'établissement et chefs de services.

Un tutoriel pour les personnels a été réalisé.

M. ROUSSY présente un diaporama et rappelle l'art. 3-2 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail. Il précise également que les AP et CPD assistent les chefs de services, et souligne la différence entre une « observation » et un « signalement ». Tous les membres de la FS auront individuellement accès aux observations. Le RSST dématérialisé ne remplace pas le registre papier qui continuera d'exister. La fiche issue du registre dématérialisée devra être imprimée pour être archivée dans le registre papier.

Mme AUBRY interroge sur le sort d'une fiche SST qui ne serait pas entrée dans le RSST dématérialisé. Une fiche papier ne pourrait-elle pas être scannée pour être enregistrée ?

M. ROUSSY répond que l'objectif visé est de simplifier les choses mais que le registre papier reste la seule obligation réglementaire.

M. VANDERLICK : explique qu'il n'y a qu'un seul registre, il est papier. Le RSST dématérialisé est un outil supplémentaire pour rédiger une observation.

M. ROUSSY explique l'utilisation du RSST dématérialisé. C'est une application commune aux 3 académies de la RANA. C'est un registre public et insiste sur la nécessité de l'anonymat des incriminés car l'auteur de la fiche risque des poursuites judiciaires. Et en cas de remarque permettant d'identifier des collègues figurent dans la fiche, le chef de service pourra conseiller une personne l'ayant rédigée sur le respect de cette règle.

Dans la partie « observation », c'est l'établissement de rattachement qui apparaît mais il est possible de rédiger une fiche pour un établissement dans lequel on n'est pas affecté. Le menu déroulant permet de choisir n'importe lequel des établissements de l'académie. Le chef de service recevra l'observation.

M. ROUSSY rappelle ce que comprend la dénomination « chef de service ». Il s'agit des IEN 1^{er} degré, des chefs d'établissement et des SG.

Mme BARBARIN demande s'il y aura un code pour accéder à l'application.

M. ROUSSY répond que tous les personnels pourront écrire depuis Arena. Les membres des FS auront deux accès, au titre d'utilisateur et au titre de membre de FS.

Mme AUBRY demande si les modifications sont faites uniquement par l'auteur.

M. ROUSSY le confirme. Les chefs de service ne peuvent rien modifier. Il rappelle que toute fiche n'a pas vocation à être traitée mais à être prise en compte. Les chefs de service ont cependant tout intérêt à les traiter.

Mme POINGT demande s'il sera possible de relier les fiches entre elles.

M. ROUSSY répond que les familles de risques permettent de faire des extractions. C'est tout l'intérêt de l'application.

M. GUILBAULT demande si l'étape « Répondu, Imprimé et Archivé » se décompose en trois étapes ou une seule étape.

M. ROUSSY répond qu'il s'agit d'une seule étape qui clôture le traitement administratif de la fiche et son intégration dans le registre au format papier.

M. GUILBAULT demande qui aura accès à quoi.

M. ROUSSY explique que les membres de FS auront accès aux observations de leur champ de compétence ; le SGA aura accès à toutes les observations ; les SG DSDEN auront accès aux observations de leur département. Il présente l'affiche de communication du RSST dématérialisé qui pourra être utilisée pour la communication et précise qu'un tutoriel avec sous-titrage a été créé.

M. MATHIOT demande quel est le nombre d'AP dans l'académie.

M. ROUSSY répond qu'ils sont une vingtaine et qu'il faut développer ce réseau. Il ajoute que les AP des collectivités territoriales sont nombreux mais n'auront pas accès à cette application.

Mme AUBRY demande qui signe.

M. LECLERC répond que si un agent de la FPT est impacté, l'Education nationale intervient car il n'a pas d'identifiant.

M. ROUSSY rappelle que l'application n'empêche pas la communication avec les chefs de service. D'ailleurs c'est la première chose à faire. Le recours à l'application permet de formaliser une problématique qui n'est pas prise en compte. Il faut continuer de privilégier la communication. Les AP des collectivités peuvent être concertés.

Mme BARBARIN demande à qui seront envoyées les fiches.

M. ROUSSY explique que les fiches iront automatiquement aux AP/CPD et chefs de service qui seront les seuls à les recevoir.

Mme DROAL rappelle qu'il y a des FS académiques et FS départementales, donc s'interroge sur le circuit que la fiche parcourra.

Mme AGNOUX rappelle qu'auparavant, les collègues choisissaient d'envoyer fiches à FS de D et A. Qu'en est-il maintenant ?

M. ROUSSY répond qu'il n'y a plus d'envoi. Elles sont stockées et accessibles à tous les membres des FS selon leur champ de compétence.

Mme ROUCHON indique qu'il faut distinguer le niveau départemental et le niveau académique : en FS D, toutes les fiches du département seront traitées et en FS A, ce sera une vision plus analytique.

M. ROUSSY acquiesce. Le niveau académique aura une vue globale car il aura toutes les fiches, ce qui permettra, en FS A, de travailler par typologie.

Mme BRULATOUT interroge sur la situation des agents régionaux qui rencontreraient un problème avec un chef EPLE.

M. ROUSSY répond qu'ils peuvent continuer de remplir la fiche SST papier.

M. VANDERLICK estime que c'est une très bonne chose que les AP des collectivités n'y aient pas accès. S'il y a un problème entre agent collectivité et EPLE, il existe d'autres moyens de signalement plus adaptés.

M. ROUSSY confirme qu'en cas de conflit, c'est le canal STOP DISCRI qui est approprié et le RSST en complément si nécessaire en respectant les conditions générales d'utilisation.

Mme BRULATOUT demande si un agent de la collectivité territoriale peut utiliser STOP DISCRI.

M. ROUSSY répond qu'il existe un même support dans la collectivité

M. GAUTRET souhaite recevoir le diaporama.

M. ROUSSY indique que des fichiers excel permettront de faire des analyses diverses et des requêtes.

Mme ROUCHON demande de qui dépend un enseignant de SEGPA.

M. GUILBAULT répond que le supérieur hiérarchique est le chef d'EPLE.

M. ROUSSY ajoute qu'il faut penser de façon géographique puisqu'on peut faire une observation pour un établissement auquel on n'est pas rattaché.

ROUCHON demande si les fiches SST collectives sont possibles.

M. GUILBAULT indique les fiches collectives ne sont pas réglementaires mais il reste toujours la possibilité de la fiche papier.

M. GAUTRET demande pourquoi les IA IPR n'auraient pas accès au registre pour consulter.

M.ROUSSY : répond que la SST n'est pas dans leurs prérogatives.

Mme ROUCHON remarque qu'il n'y pas de notifications automatiques. Est-ce qu'il y en aura au secrétariat des FS ?

M. ROUSSY répond que ce n'est pas possible avec cette application.

Mme ROUCHON indique que cela leur a été affirmé pour d'autres académies.

M. ROUSSY répond que cela est peut-être possible pour d'autres régions académiques mais pas pour la RANA, car le fonctionnement de l'application est uniformisé sur les trois académies.

Mme BRULATOUT remarque que cela permet d'avoir la même information au même moment, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme DROAL demande si l'on peut avoir une version papier de la fiche.

M. ROUSSY répond que oui, il faut l'imprimer, elle est disponible sur le site du rectorat.

5. Présentation du document d'information sur les différents signalements

M. ROUSSY propose de poursuivre avec le point suivant.

L'objectif était de construire un document synthétique des différents signalements possibles.

M. GUILBAULT demande si le document est clair, si tous les canaux de signalements sont clairs car le but est de s'y retrouver.

M.ROUSSY ajoute qu'une FAQ sera construite avec le GT signalement

M. VANDERLICK remarque qu'il existe déjà une mine de documents sur le site du rectorat. Mais il faudrait que ces documents soient facilement accessibles aux collègues.

M.GUILBAULT répond que la RANA travaille sur un nouvel intranet.

M. VANDERLICK remarque que souvent si on cherche sur site académique, on bascule sur la partie du site relative au département de la Corrèze.

M. MATHIOT demande, avec la loi 3 DS qui a placé les secrétaires généraux d'établissement sur double autorité, comment ça se passe pour les SG qui sont AP.

M. GUILBAULT demande quelle est la procédure actuelle.

M. MATHIOT répond qu'une convention avec la Corrèze vient tout juste d'être signée.

M. GUILBAULT indique si la fiche SST est relative à un fait bâtiminaire, le chef d'établissement y répondra puis prendra attache auprès de la collectivité. La fiche sera la porte d'entrée pour une concertation avec collectivité.

6. Organisation des visites de la FS

M. GUILBAULT propose d'aborder le point suivant.

M. ROUSSY explique qu'un planning a été établi comme suit :

- GT élaboration du protocole de visite le 13 mai 2025
- Gt élaboration du questionnaire le 10 juin 2025
- Visite en octobre 2025

M. GUILBAULT pense que si tous les prérequis sont traités avant les vacances d'été, cela permettrait de faire la visite sereinement en octobre 2025. A rediscuter bien sûr si nécessaire.

M. VANDERLICK remarque que le calendrier semble plutôt tenable.

7. Information sur le calendrier du bilan du PAP et de la rédaction du PAPRIPACT :

M. GUILBAULT propose d'aborder le point suivant. Il rappelle que c'est le ministère qui a modifié le bilan en année scolaire et non plus en année civile.

M. ROUSSY explique que le PAP sera dorénavant le PAPRIPACT (programme annuel de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail). Les orientations stratégiques ministérielles reprennent celles de 2023 mais elles peuvent constituer une feuille de route à partir de laquelle on peut élaborer un PAPRIPACT plus concentré et simplifié.

8. Fiche de poste de l'infirmière de prévention :

M. GUILBAULT donne la parole à Mme HAUDEBAULT.

Elle s'assure que les membres ont eu le document. Elle reprend quelques points.

- Rdv santé au travail : les visites ont commencé avec le personnel du rectorat et personnels 1^{er} degré avec DSDEN

Une visioconférence est prévue prochainement pour les collègues du second degré.

- Présentation en Réunions de rentrée auprès des directeurs afin qu'il y ait une meilleure lisibilité pour que les collègues puissent revenir vers pôle médical
- Formations en santé mentale : une formation par département a été développée avec beaucoup de succès. Elle remercie M. Guilbault et l'EAFC pour ce soutien dans la mise en place de ces réunions. Le but est de pérenniser ces formations.

Elle demande s'il y a des questions.

M. GUILBAULT la remercie pour son investissement.

Mme POINGT demande page 2 au sujet des FIL pourquoi elles s'adressent aux enseignants en LP ?

Mme HAUDEBAULT répond que les risques particuliers propres aux LP ont été ciblés.

Mme POINGT remarque qu'il n'y a pas que les enseignants de LP qui sont exposés.

Mme HAUDEBAULT répond que c'est une cible de départ car il y a 12 000 personnels et qu'elle est seule. Elle ajoute que rien n'empêche d'élargir la cible au fur et à mesure.

M. GUILBAULT indique que pour être opérationnel, il faut prioriser les choses.

Mme HAUDEBAULT explique que sur les FIL, on intégrera les personnels des établissements visités.

Mme AUBRY précise qu'il y a également des professeurs de SVT, de sciences physiques dans les laboratoires.

Mme HAUDEBAULT répond qu'on le perçoit bien comme cela.

M. VANDERLICK remarque que l'on accueille très favorablement la présence de Mme HAUDEBAULT car avant il n'y avait personne sur ses missions, on le souligne.

9. Questions diverses : Avis :

M. GUILBAULT donne la parole aux représentants des personnels pour la présentation de l'avis l'avis portant sur les Conséquences de la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 sur les conditions de travail des AESH.

Mme AGNOUX présente l'avis.

M. GUILBAULT fait procéder au vote. L'avis est adopté à l'unanimité.

M. GUILBAULT rappelle que le CT ASH vient de quitter l'académie et qu'un recrutement est en cours.

M. GUILBAULT a une pensée pour Mme FERRET et garde d'elle un souvenir fort car le COVID a été traversé ensemble.

Il indique qu'il est très heureux d'avoir travaillé collectivement pendant ces 5 ans, d'abord en CHS puis en FS où tout a toujours été serein et apaisé sur des problématiques qui touchent l'humain. Il ajoute qu'il est attaché à garder une approche humaine et pas seulement réglementaire. Il remercie beaucoup l'ensemble des membres de la FS pour la qualité du travail fait ensemble. Il rappelle qu'on n'est pas une entreprise, qu'on est tous des fonctionnaires et qu'ici il n'y a pas de collaborateurs mais des collègues.

M. GUILBAULT procède à la conclusion de la séance à 16h14.

La secrétaire de la FS du CSA académique

Secrétaire générale adjointe, directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges

Mme Laetitia AGNOUX

Mme Valérie BEYNET

ANNEXE 1



Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé
Sécurité Conditions de Travail de l'académie de Limoges,

La réunion de cette formation spécialisée revêt une couleur toute particulière, quelques semaines après la nomination au ministère de l'Éducation nationale de Mme Borne, sixième ministre en deux ans, et dont les deux premiers actes furent de déclarer qu'elle n'était « pas spécialiste d'éducation » avant de tourner ostensiblement le dos aux personnels de l'éducation venus s'adresser à elle lors de sa visite sur l'île de Mayotte dévastée par le cyclone Chido. Ce sentiment de dédain à l'égard de la profession perdure malheureusement depuis l'accession d'Emmanuel Macron à la présidence.

Après deux années de politiques hésitantes, souvent accompagnées d'annonces précipitées, voire en contradiction avec la législation, les personnels restent dans l'incertitude quant à la mise en œuvre du « choc des savoirs » à la rentrée 2025 puisque aucun décret, à ce jour, n'a été publié. Alors que les chef-fes d'établissement des collèges découvrent les moyens qui leur sont alloués pour la prochaine rentrée, ils et elles se retrouvent contraint-es de préparer, une fois de plus, celle-ci à l'aveugle, tandis que les autres personnels oscillent entre angoisse et résignation.

Pour les lycées professionnels, c'est une fin d'année qui s'annonce chaotique en terminale bac pro avec un contenu flou et des effectifs incertains. Des enseignements comme les Arts Appliqués ou la PSE sont passés à la trappe et leurs professeurs sommés de se réinventer.

L'arrêt brutal de la part collective du Pass Culture en janvier, anéantissant des projets préparés de longue date, illustre encore une fois le mépris affiché à l'égard des enseignant-es comme des personnels de direction. Si l'objectif était de susciter consternation, colère et découragement, c'est réussi !

Dans ce contexte morne, nous pourrions trouver des motifs de consolation dans la validation du programme EVARS par le Conseil Supérieur de l'Education le 30 janvier dernier. Ce programme, ambitieux et responsable, va permettre de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les violences intra-familiales ainsi que les discriminations de genre. Cependant sa mise en place à la rentrée 2025 suscite quelques craintes : en l'absence de temps dégagé pour la formation et de formateurs en nombre suffisant, les infirmier-es scolaires, déjà fort sollicité-es, ne risquent-ils et elles pas de se voir confier une charge de travail supplémentaire ?

Ce ne sont là que quelques exemples des risques psycho-sociaux que l'institution fait peser sur ses personnels. Nous avons maintes fois alerté ici sur les conséquences néfastes de réformes menées à la hâte et sans concertation. Il devient urgent que l'Éducation nationale se saisisse enfin de la problématique des RPS et la place au cœur des orientations stratégiques ministérielles.

Au cours de cette séance, nous aborderons le compte-rendu de la visite du collège X. Sans anticiper la présentation détaillée qui en sera faite, deux éléments ont particulièrement retenu l'attention des membres de la délégation : d'une part, l'incidence néfaste d'un bâti scolaire vétuste sur les conditions de travail, et d'autre part, les effets délétères d'une communication mal adaptée, facteur aggravant des risques psycho-sociaux.

Dans l'académie de Limoges, les signalements ainsi que les travaux menés par la formation spécialisée convergent tous vers un même constat : la prévalence des risques psycho-sociaux et la nécessité impérieuse de les intégrer pleinement dans la politique de prévention.

Or, le changement de calendrier du Programme annuel de prévention (PAP), désormais Papripact, nous prive des Orientations stratégiques ministérielles pour 2025 et retarde de six mois l'évaluation du PAP de 2024 qui se déploiera désormais sur l'année scolaire.

Tout reste donc à construire en matière de prévention des RPS. La réunion, le 4 février, d'un premier groupe de travail visant à exhumer les préconisations d'un rapport de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) de 2017 constitue pour nous un signal positif. Pour autant, nous mesurons le temps perdu. Il y a huit ans déjà, ce rapport préconisait l'intégration des RPS dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (Duerp), ce qui a plus que tardé à se traduire dans le réel. Il y a huit ans déjà, il alertait sur la nature systémique du stress et des violences. Il y a huit ans déjà, il préconisait entre autres d'*"outiller la prise en charge des publics"* (élèves perturbateurs, ayant des troubles du comportement ou étant à besoins éducatifs particuliers), de *"renforcer la formation continue"*, d'*"outiller la prévention et les acteurs dont les chefs d'établissement"* et les IEN, d'*"optimiser l'animation des acteurs de prévention"* et d'*"accompagner les changements"*. Il pointait en outre les besoins en remplacement et la nécessité d'alléger la charge administrative, notamment dans le premier degré. L'académie de Limoges "n'a pas rien fait" durant ces huit années. Cela dit, les causes de souffrances et de dommages sur la santé des personnels demeurent, se sont même parfois aggravées quand d'autres sont apparues.

C'est le cas avec la généralisation d'Op@le, outil dont les dysfonctionnements accroissent la charge de travail des secrétaires généraux d'établissements et des secrétaires d'intendance. Devons-nous encore rappeler son caractère chronophage qui isole ces personnels du reste de l'équipe éducative et génère des tensions internes ? A ce titre, nous regrettons que l'administration soit revenue sur le calendrier que nous nous étions donné·es en demandant le report après l'été 2025 de cette visite programmée depuis des mois.

A l'heure où la feuille de route RH 2026 ambitionne de renforcer les travaux des formations spécialisées en SSCT et que nous faisons le constat partagé qu'il convient de mettre en œuvre des actions pour la prévention des RPS, il est indispensable de proposer et de faire vivre des politiques de prévention ambitieuses, non de les affaiblir. A cet égard, la réduction, nous l'espérons temporaire, des moyens alloués au pôle SSCT pourtant renforcé en juin 2024, est un mauvais signal.

Notre petite académie se félicite – et souvent à raison d'ailleurs – d'être une académie humaine, au plus près des personnels. Jusqu'à présent, elle a su échapper aux dynamiques mortifères comme celles qui ont récemment affecté l'académie de Normandie. Nous aspirons à ce qu'elle puisse, à l'avenir, se donner les moyens d'aboutir à une résorption significative des RPS, dans

la continuité du travail mené en confiance avec M. le Secrétaire général. Nous formulons le vœu que cette dynamique se poursuive avec son ou sa successeur·e. En attendant, nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.